



CONSULTATION PUBLIQUE MENÉE PAR LE
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA
PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

MÉMOIRE

10 AVRIL 2003

NOTRE ORGANISATION

En 1966, les producteurs de porcs canadiens ont fondé le Canadian Swine Council, un organisme qui les représentait et leur permettait d'élaborer et de négocier un nouveau système de classement du rendement boucher. L'organisme est devenu le Conseil canadien du porc (CCP), dont la mission est la suivante:

« Assumer un rôle de leadership en déployant des efforts concrets pour faire intervenir les divers secteurs de l'industrie et les divers paliers de gouvernement en vue de s'entendre et d'élaborer un plan d'action mutuel pour créer dans le cadre d'un développement durable une industrie du porc dynamique et prospère au Canada »

Le Conseil canadien du porc regroupe neuf organismes provinciaux (toutes les provinces sauf Terre-Neuve & Labrador) en production porcine dont l'objectif est l'avancement de l'industrie à l'échelle provinciale. Ils prennent des mesures visant à accroître le marché de consommation, à favoriser le transfert de technologies et à promouvoir la recherche. Ces organismes provinciaux membres collaborent étroitement avec le CCP en ce qui a trait notamment à la qualité, à l'environnement et à la santé des animaux.

CONTEXTE DU MÉMOIRE

En juillet 2002, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau du Québec, M. André Boisclair, donnait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de « tenir une consultation et [de] créer une commission sur le développement durable de la production porcine au Québec », commission chargée d'établir le cadre de développement durable de la production porcine, [...] en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. En s'appuyant sur l'examen des modèles de production actuels, de leurs forces et de leurs faiblesses, de leur impact sur les milieux rural et agricole ainsi que sur le secteur de la transformation, il s'agira de proposer un ou des modes de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement. »

Le Conseil canadien du porc aimerait contribuer à cette consultation en dressant un portrait de la production porcine au Canada, et en décrivant le cadre réglementaire et les activités menées par ses membres.

PORTRAIT DE L'INDUSTRIE¹

En 2001, il y avait environ 12 405 fermes porcines au Canada, dont 2 430 au Québec (19.6% des fermes). Durant la même année, le nombre de porcs en inventaire et le nombre de porcs mis en marché étaient de 12.7 millions et 26.2 millions, respectivement.

La taille moyenne des fermes porcines était de 995 porcs. Près de 65% des fermes porcines recensées par Statistiques Canada avait moins de 527 porcs; 6.8% des fermes en avaient plus de 2653.

Le nombre de porcs en inventaire par hectare de terre agricole au Canada était de 0.2. Elle était de 0.3 aux Etats-Unis, de 1.5 en Allemagne, de 2.2 au Japon, de 3.5 en Corée du Sud, de 4.6 au Danemark, de 5.2 en Belgique, de 6.4 aux Pays-Bas et de 7.3 à Taiwan.

En 2002, près de 812 000 tonnes de viande de porc étaient exportées, représentant une valeur de 2.16 milliards de dollars. En 2001, près de 5.3 millions de porcs vivants étaient exportés vers les Etats-Unis, surtout à partir du Manitoba et de l'Ontario. La valeur de ces exportations était de 556 millions de dollars.

PORTRAIT DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Des portraits agro-environnementaux lancées par la Fédération des producteurs de porcs du Québec et l'Union des producteurs agricoles brossent un tableau précis de la gestion environnementale.

Au niveau national, un sondage sur la gestion environnementale a été lancé par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Statistiques Canada en mars 2002. Près de 22 000 fermes ont été recensées. Les informations recueillies lors de ce sondage serviront deux objectifs: a) informer la population canadienne des efforts environnementaux pris par les producteurs agricoles, et b) de réviser, si nécessaire, les politiques agricoles existantes selon les besoins identifiés. À ce jour, ces informations n'ont pas été compilées par secteur agricole ni par province.

Le sondage indique, toute production confondue, que l'entreposage des fumiers liquides est satisfaisant. En effet, les fosses sont surtout en béton et en acier, et 71% d'entre elles ont une capacité de plus de 200 jours d'entreposage. De plus, elles sont généralement conçues par un professionnel. Cependant, compte tenu de leur coût, il y a une faible utilisation de toit au-dessus des structures d'entreposage de lisier (27%).

¹Les données de cette section sont tirées de Statistiques Canada

À l'échelle nationale, il semble que les producteurs agricoles ont beaucoup investis dans les infrastructures permettant de réduire les impacts environnementaux. Le sondage indique cependant qu'il existe peu d'encadrement technique en agriculture au Canada. Cette situation tend à s'améliorer avec par exemple le développement de services-conseils au Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

En Ontario, le Programme des plans agro-environnementaux (*Environmental Farm Plan*), lancé en 1993, connaît un succès avec plus de 20,000 producteurs agricoles participant. Ce programme vise l'amélioration de la gestion environnementale des exploitations agricoles. Les étapes que les producteurs participant doivent suivre sont : participation à un atelier expliquant le programme, auto-analyse de la gestion environnementale, développement d'un plan d'action et le distribuer à un groupe de producteurs assignés pour commentaires, et mise en application de son plan d'action (<http://www.gov.on.ca/OMAFRA/english/environment/efp/efp.htm>).

NORME NATIONALE DE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de la *Stratégie environnementale dans le secteur porcin* (SGESP), le Conseil canadien du porc (CCP) avait, en plus d'allouer des fonds de recherche, déjà identifié le développement d'une norme environnementale comme un élément pouvant faciliter la cohabitation entre les producteurs agricoles et les résidents en milieu rural. Répondant aux attentes de l'industrie, le Ministre d'AAC annonçait en décembre 1999, l'allocation de 300 000 dollars dans le but d'analyser les éventuels avantages d'une norme de système de gestion environnementale (SGE) pour l'industrie porcine canadienne. Une mission du CCP en Europe en janvier 2000 et une étude de faisabilité réalisée la même année par le Bureau de normalisation du Québec, ont permis au CCP d'identifier les bénéfices, les limites et les ressources requises pour le développement de différents types de SGE. En juillet 2000, le Conseil d'administration du CCP décidait de développer une norme nationale de SGE, qui serait volontaire et construit sur une base consensuelle avec divers intervenants.

Au début de 2001, suite à un appel d'offres auprès des organisations nationales d'élaboration de normes, le CCP a demandé à l'Association canadienne de normalisation (Canadian Standards Association ou CSA) de mener le développement d'une norme nationale de SGE. CSA est une organisation à but non lucratif, basée sur un membership, et reconnue par le Conseil canadien des normes. La CSA agit en tant qu'organisme tiers, offrant une structure et un forum pour l'élaboration d'une norme. Un Comité technique, composé de 30 membres représentant l'industrie, les gouvernements fédéral et provincial, des organismes de services, des universités et des organismes de protection de l'environnement, constitue ce forum. Les comités techniques de la CSA sont créés selon une « matrice équilibrée », c'est-à-dire de manière à tirer parti des atouts et du savoir-faire de ses membres, sans qu'aucun groupe n'occupe une position dominante. Des représentants d'organismes québécois siègent sur le

Comité technique : le MAPAQ, l'UQCN, le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc de Lennoxville (Agriculture et Agroalimentaire Canada), l'Université Laval, et la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

La norme de SGE a fait l'objet d'un examen public de 60 jours en septembre et octobre 2002. Des études pilotes ont aussi été réalisées sur des fermes porcines afin de vérifier l'accessibilité de la norme aux producteurs agricoles. Les producteurs et auditeurs qui ont participé aux études pilotes commenteront leur expérience lors d'un atelier en avril 2003.

Certains des objectifs de la norme sont :

- Complémenter la réglementation. La norme ne vise pas à remplacer les politiques, lois et règlements en vigueur visant la protection de l'environnement.
- Éléments systémiques et de performance. La norme combinera un volet « système de gestion environnementale » et un volet de « performance », tout en faisant preuve de souplesse et d'innovation dans l'atteinte des buts et objectifs.
- Approche pratique. La norme sera conçue de façon à pouvoir être adoptée et utilisée par les divers éleveurs de porcs canadiens.
- Certification. Le respect de la norme pourrait être certifié par des vérificateurs indépendants.

La norme de SGE développée contient des éléments d'ISO 14 001 (amélioration continue de la gestion, identification des faiblesses, identification de mesures correctrices, développement d'un plan de mesures d'urgence, connaissance des lois et règlements qui les régissent) mais aussi des objectifs de performance nationaux (développement d'un plan de gestion de lisier, de gestion des odeurs, de gestion des mortalités). Ainsi, les producteurs inscrits améliorent non seulement leur gestion environnementale (tel que demandé par ISO 14 001) mais doivent aussi atteindre un seuil national de performance environnementale.

Il est prévu que la norme sera disponible à l'automne 2003. Afin d'être certifié à la norme, les producteurs devront être audités par une tierce partie reconnue par le Conseil canadien des normes.

CADRE LÉGISLATIF

Les événements de Wakerton en Ontario, bien que la production porcine n'est pas la cause de cette contamination, ont entraîné un resserrement du cadre législatif agro-environnemental dans plusieurs provinces. Un aperçu du cadre réglementaire et législatif des gouvernements provinciaux et fédéral en matière de l'agro-environnement a été réalisé par le CCP en janvier 2002. Ce document a été déposé dans le cadre des audiences publiques en cours au Québec.

Ce document soulève la complexité des réglementations fédérales, provinciales et municipales auxquels les producteurs agricoles doivent se conformer. Certains gouvernements provinciaux ont adopté des règlements environnementaux spécifiques pour les exploitations de plus grande taille (« *Intensive Livestock Operations* »). Le Gouvernement du Québec est le seul à demander le traitement complet de lisier avant son application sous certaines conditions.

Le cadre réglementaire en Ontario et au Québec converge sur plusieurs points. Des problèmes de cohabitation similaires, dû principalement au développement de secteurs résidentiels en zone verte, en sont la raison.

Des problèmes de cohabitation sont aussi vécus au Manitoba. Des audiences publiques ont d'ailleurs été tenues dans cette province. Le rapport des Commissaires, intitulé « *Sustainable Livestock Development in Manitoba : Finding Common Ground* » a été publié en décembre 2000. (<http://www.gov.mb.ca/agriculture/news/stewardship/stewardship.html>).

PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE

Les producteurs de porcs canadiens, par l'entremise de leur association provinciale, injectent en moyenne environ 1 million de dollars chaque année dans la recherche agro-environnementale. Des programmes nationaux de recherche tels la *Stratégie de gestion environnementale dans le secteur porcin* (SGESP) et l'*Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage* (IESE) se sont avérés une réussite au niveau de l'allocation de fonds et à l'élaboration de nouvelles connaissances.

La *Stratégie de gestion environnementale dans le secteur porcin* (SGESP) a été élaborée par Agriculture et Agro-Alimentaire Canada (AAC) et le Conseil canadien du porc en 1997. Un million de dollars alloué par AAC, un million de dollars alloué par les associations provinciales de producteurs de porcs et 560 000 dollars alloués par d'autres intervenants (gouvernements provinciaux, ONG) ont servi à financer 21 projets de recherche (<http://www.cpc-ccp.com/SGESP.htm>). Ces projets visaient à réduire les odeurs, à réduire les risques de contamination de la nappe phréatique, à améliorer les techniques de traitement du lisier, à réduire les risques potentiels à la santé publique, et à développer des plans de communication. Les résultats de projets de recherche ont été présentés lors d'un symposium à Ottawa en décembre 1999.

Dans le cadre de la SGESP, un autre million de dollars a été alloué par AAC à ses centres de recherche afin de financer sept projets. Un de ces projets, *ManureNet*, est une source d'information intéressante sur la gestion du fumier (<http://res2.agr.ca/initiatives/manurenet/>).

L'Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage (IESE), lancé en décembre 1999, fait suite à la SGESP. Le cadre du programme a cependant été élargi car cinq organisations nationales d'élevage siègent sur le Comité de l'IESE : les Producteurs laitiers du Canada, le Canadian Cattlemen's Association, la Fédération canadienne du mouton, le Conseil canadien de

la recherche avicole et le Conseil canadien du porc. Notre organisation est responsable de l'exécution du programme. Les priorités de recherche sont la gestion du fumier, l'élimination et la destruction des carcasses et des peaux et déchets d'abattoir, et la réduction des gaz à effet de serre.

À la fin de l'exercice financier 2002-03, 6.1 millions de dollars, dont 2.2 millions de dollars de l'industrie, ont été versés à 28 projets de recherche (<http://www.cpc-ccp.com/IESE.htm>). Il est prévu que les résultats des projets de recherche seront divulgués lors d'une conférence en mars 2004.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont une priorité du Gouvernement fédéral depuis plusieurs années. La *Table de concertation de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le changement climatique*, à laquelle le Conseil canadien du porc a participé, a identifié 16 recommandations pour réduire les gaz à effet de serre (GES). Ces recommandations remises à Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC) en janvier 2000, démontraient des lacunes dans la compréhension de l'origine et des mesures de contrôle des GES.

Pour faire face à la situation, AAC a annoncé en mars 2000 une subvention de 4 millions de dollars disponibles sur quatre ans pour la recherche. Ces fonds sont gérés par l'*Initiative de financement pour le changement climatique en agriculture* (IFCCA). Des associations agricoles financent en partie ces projets de recherche (http://www.carc-crac.ca/french/change_climat/index.htm).

Puis en avril 2002, AAC a lancé le *Programme de réduction des gaz à effet de serre pour l'agriculture*, une initiative de 21 millions de dollars. Ce programme consiste à déterminer les meilleures pratiques de gestion des sols, des nutriments et du bétail pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à en promouvoir l'adoption.

Le programme incite les producteurs à adopter des pratiques de gestion exemplaires pour réduire les émissions de GES et en tirer aussi des avantages économiques. Par exemple, les producteurs peuvent abaisser les coûts de leurs productions végétales et réduire les émissions de GES en utilisant les engrais de façon plus efficace. Un comité consultatif sur l'atténuation des GES, créé dans le cadre du programme, recommandera les pratiques exemplaires à adopter. En outre, le programme permettra de mesurer et de vérifier l'efficacité de ces pratiques comme moyens de réduction des émissions de GES.

AAC et ses partenaires du secteur assurent la prestation de ce programme de cinq ans. Le Conseil de conservation des sols du Canada s'occupera des activités de sensibilisation aux pratiques exemplaires de gestion des sols et de leurs éléments nutritifs. En ce qui concerne

les pratiques de gestion du bétail et de récupération du fumier, la Canadian Cattlemen's Association, le Conseil canadien du porc et les Producteurs Laitiers du Canada sont les agents d'exécution. Dans le cadre de ce programme, le CCP alloue environ 500 000 dollars par année pour des activités de communication, de démonstration et de mesure d'émissions de GES (<http://www.cpc-ccp.com/envir/PAGES.htm>).

HAIES BRISE-VENT

En juillet 2002, le Ministre d'AAC a annoncé l'octroi de 10 millions de dollars à un programme national de brise-vent. Ces fonds seront alloués pour la plantation d'arbres, l'encadrement technique pour la plantation et l'entretien des haies, le développement de guides de communications et des projets de recherche. La plantation d'arbres en milieu rural réduit les odeurs, séquestre le dioxyde de carbone, permet de mieux isoler les bâtiments agricoles et améliore l'esthétique pouvant réduire les conflits de cohabitation. Le Conseil canadien du porc participera de façon active à cette initiative en encourageant les producteurs à sauvegarder les arbres existants et à planter des haies.

TRAITEMENT DE LISIER

La concentration grandissante des entreprises agricoles, la saturation de certains sols en éléments fertilisants et en métaux lourds, le nombre croissant de conflits de cohabitation avec les résidants en milieu rural, et l'adoption de nouveaux règlements peuvent accélérer le développement et l'adoption de technologies de traitement de lisier par les producteurs agricoles. Le traitement du lisier offre plusieurs avantages: réduction des odeurs et des gaz à effet de serre, source de crédits de carbone, réduction des risques de contamination de pathogènes et d'éléments nutritifs vers le milieu aquatique, et source potentielle d'énergie par la combustion du méthane contenu dans le lisier. Cependant, à l'heure actuelle, l'adoption de ces technologies est prohibitive compte tenu de leurs coûts. Des programmes visant à faciliter l'adoption de ces technologies devraient être envisagés par les deux paliers gouvernementaux. En ce moment, seul l'utilisation d'éthanol comme source de bio-combustible en agriculture semble retenir l'attention des gouvernements.

Le Conseil canadien du porc joue un rôle de facilitation entre les organisations qui évaluent les technologies de traitement de lisier (Groupe de transfert technologique – Québec, *Advanced Manure Management Technologies for Ontario*), les organisations offrant des services aux compagnies qui vendent des technologies de traitement (*CETAC-West*, *Ontario Centre for Environmental Technology Advancement*, *Enviro-Accès*) et l'organisation vérifiant la validité des données offerts par les compagnies privées (ETV Canada Inc.). Les objectifs du Conseil canadien du porc est d'améliorer la communication entre ces intervenants, et de mieux informer les producteurs agricoles des résultats d'évaluation de ces technologies de traitement.

CADRE STRATÉGIQUE

Le Cadre stratégique en agriculture dévoile les balises en gestion environnementale auxquelles les producteurs agricoles du Canada devraient souscrire. L'ébauche de l'accord du Cadre stratégique indique qu'un certain pourcentage (à déterminer) des producteurs agricoles devront répondre à des objectifs nationaux avant 2008, dont :

- ▶ participer à un plan agro-environnemental reconnu;
- ▶ adopter un plan de gestion des nutriments;
- ▶ augmenter le nombre d'habitats fauniques à la ferme;
- ▶ réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- ▶ augmenter la proportion des terres agricoles posant peu de risque de contamination de l'eau par l'azote et le phosphore;
- ▶ augmenter la teneur de carbone dans le sol;
- ▶ augmenter le nombre de programme de gestion par bassin versant ou régional;
- ▶ augmenter la proportion de producteurs faisant appel à une utilisation et manutention adéquate de pesticides;
- ▶ décroître le nombre de jours où le sol reste à nu;
- ▶ augmenter la proportion des terres agricoles avec travail réduit;
- ▶ augmenter la proportion des terres agricoles utilisant une gestion adéquate de l'eau d'irrigation.

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement fédéral a annoncé une série de programmes : plan de gestion agro-environnementale (100 millions de dollars), couverture végétale (110 millions de dollars), réduction de l'utilisation de pesticides (54.5 millions de dollars), et lutte aux sécheresses (80 millions de dollars).

La participation des producteurs de porcs canadiens à ces programmes, et à ceux qui seront annoncés sous peu, servira à réduire encore davantage les risques d'impacts environnementaux de source agricole.

PROGRAMME D'ASSURANCE-QUALITÉ

Le CCP a inauguré son propre programme d'assurance-qualité à la ferme en avril 1998. Ce programme, connu sur le nom d'AQC®, est basé sur HACCP et vise la production d'aliments sains. Les producteurs qui participent à ce programme volontaire doivent suivre une série de bonnes pratiques de production, faire un suivi des protocoles requis et maintenir un registre d'activités. Ils doivent en suite démontrer que ces activités sont vérifiées par une

tierce partie. Ce dernier visite la ferme en question, fait la vérification des opérations et évalue les protocoles et les registres.

Le CCP a désormais demandé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de reconnaître le programme d'assurance-qualité. Un groupe de travail, composé d'experts des gouvernements provinciaux et fédéral, est impliqué dans cette procédure de reconnaissance du programme. Son mandat principal est d'évaluer la qualité technique du programme. Telle révision du programme offrira nos clients la preuve que le programme a été développé selon les règles de l'art.

En ce moment, plus de la moitié de la production porcine canadienne provient de fermes validées par le programme AQC®. Puisque l'adhésion au programme devient de plus en plus une condition d'achat des abattoirs, le taux de participation des producteurs au programme s'accroît.

SOINS DES ANIMAUX

Le CCP a participé à l'élaboration de codes de pratiques nationaux reliés aux soins des animaux : « *Code de pratiques recommandées pour les soins et la manipulation des animaux de ferme – Porcs, 1993* », « *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Transport, 2001* » et le « *Code de pratiques recommandées pour les soins et la manipulation des animaux de ferme – Porcs, Addendum pour les porcelets sevrés précocement, 2003* ».

Dernièrement, le CCP a développé un plan d'action qui augmentera le nombre de nos activités reliées aux soins des animaux. Un des éléments majeurs de ce plan d'action est le développement de normes portant sur le soin des animaux, et qui seraient vérifiées par une tierce partie. Ces normes sont actuellement développées. Une fois complétées, elles seront un module pouvant être ajouté au programme AQC®.

IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ DES PORCS

Les éclosons de la peste porcine aux Pays-Bas (1997-1998), et de la fièvre aphteuse au Royaume-Uni (2001), et à moindre degré en France et aux Pays-Bas, ont sensibilisé encore davantage les producteurs de porcs du Canada aux risques économiques, sociaux et environnementaux d'une éclosion de maladie exotique.

Le CCP a été l'instigateur d'initiatives afin de mieux préparer le secteur porcin face à l'éclosion de maladies exotiques, tels la tenue d'une rencontre nationale sur le zonage sanitaire (mai 2000), et la rédaction d'une brochure intitulée : « *Les éleveurs de porcs canadiens face aux maladies exotiques* » qui a été distribuée à tous les producteurs de porcs et à tous les vétérinaires traitant les porcs au

Canada (avril 2001). Puis en juillet 2003, le CCP s'est donné le mandat de coordonner le développement d'un système national d'identification et de traçabilité des porcs. L'objectif principal de ce système est de faciliter la mise sur pied de zones sanitaires au Canada dans l'éventualité d'une éclosion de maladies exotiques. Les zones sanitaires sont des territoires considérés exempt d'une maladie exotique et donc, à partir de laquelle les animaux et la viande peuvent être exportés. La traçabilité en amont est essentielle au développement de zone sanitaire ayant une dimension équivalente ou inférieure à une province. En ce moment, il n'existe aucun plan de zonage sanitaire au Canada. Ainsi, dans l'éventualité d'une éclosion de maladie exotique au Canada affectant les porcs, les exportations canadiennes de porcs vivants et de viande de porc seraient arrêtées pendant une période de plusieurs mois. Un plan de zonage permettrait de réduire les impacts économiques et sociaux. En ce moment, le CCP participe aux activités du *Groupe de travail sur le plan de zonage de l'Est et de l'Ouest du Canada*, qui permettrait donc de créer deux zones sanitaires, et à des discussions sur les moyens pour détruire un nombre important de carcasses d'animaux qu'il faudrait détruire dans l'éventualité d'une éclosion de maladie exotique.

Afin de déterminer de quelle manière les porcs doivent être identifiés et retracés dans le cadre d'un système national, le CCP coordonnera, en collaboration avec ses membres provinciaux, le déroulement d'études pilotes à des exploitations porcines et à des abattoirs. Il est prévu que ces études débuteront au printemps 2003.

CONCLUSIONS

Au cours des dernières années, l'industrie porcine canadienne a démontré son leadership dans le développement de nouveaux programmes (norme environnementale, assurance-qualité, identification et traçabilité des animaux, norme sur le soin des animaux) afin de répondre aux attentes des consommateurs canadiens et étrangers. Cette prise en main de l'industrie est reconnue dans le secteur agricole. Malgré le développement de ces programmes par le secteur porcin, nous pouvons encore aujourd'hui offrir aux consommateurs des produits de qualité à des prix abordables.

Le CCP et ses membres s'efforceront encore davantage à informer les Canadiennes et les Canadiens des actions prises par notre secteur.

Je vous prie de recevoir mes sentiments les plus sincères,



Edouard Asnong
Président du Conseil canadien du porc